

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2023

N° de délibération : 38/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 18 décembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le soir-même.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 4 VOTANTS : 8
DATE DE LA CONVOCATION	18/12/2023
VOTE	POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Claude BALAND, Christophe FRAGNY, Guy GRAFEUILLE et Eric GUYOT

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Claude BALAND
Françoise CROTTET-FIGEAT a donné pouvoir à Eric GUYOT
François GAUTHERON a donné pouvoir à Guy GRAFEUILLE
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Christophe FRAGNY

Monsieur Guy GRAFEUILLE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Décisions prises par délégation du Comité de Pays

Par délibérations n°22-2020 du 24 septembre 2020 et 09-2022 du 2 février 2022, le Comité a donné délégation au Président pour signer des actes de gestion courante.

Le Comité doit être informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation et prend acte des décisions suivantes :

Décisions du Président :

N°	Date	Objet
D 01-2023	13/02/2023	Renouvellement de l'adhésion du Pays à l'ANPP
D 02-2023	09/10/2023	Recrutement d'une contractuelle sur le poste de chef de projet mobilité, la nature des fonctions et les besoins du service le justifiant, et aucun fonctionnaire n'ayant pu être recruté (et le poste s'inscrivant dans une démarche VTA)

Marchés :

N°	Date de notification	Objet	Montant
23CA01	07/11/2023	Elaboration d'un démonstrateur fonctionnel de cuisine mobile, support de sensibilisation, médiation et d'éducation au goût	219 960 € TTC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- prend acte des décisions prises par le Président par délégation du Comité.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 22 décembre 2023**

